

FICHE ACTION N°1

Thématique : Gouvernance Participative

TITRE DE L'ACTION

Elaboration et suivi du PLPDMA

A l'étude

En cours de réalisation

Achevé

Abandonné

OBJECTIF(S)

Mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 6 ans

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Régie des déchets SICTOM s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour les années 2021 à 2026. L'article R 541-41-22 CE impose la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration du Suivi pour suivre le PLPDMA et les objectifs fixés. Un bilan du PLPDMA devra lui être présenté tous les ans, une révision est prévue tous les 6 ans.

PUBLIC(S) CIBLE(S)

La Communauté de Communes Val de Gâtine

FLUX IMPACTES

Les déchets des usagers du territoire du SICTOM

ETAPES CLES DE L'ACTION

Constitution de la CCES

Réalisation d'un diagnostic de territoire

Définition des axes de travail et des objectifs à atteindre

Définition du plan d'actions

Elaboration du PLPDMA

Validation et publication du PLPDMA par la CCES

Animation des actions définies dans le PLPDMA

Evaluation des actions réalisées

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Nombre de réunions CCES

Nombre de document promotionnel grand public du PLPDMA